

Le fait qui a empêché, jeudi, la représentation d'Héloïse Parquet, a été l'objet de certaines appréhensions pour celle de lundi; on parlait d'opposition, etc. etc. Elles n'étaient pas fondées.

Héloïse Parquet a été jouée d'un bout à l'autre sans le moindre incident fâcheux; l'œuvre a été reçue avec faveur. Les applaudissements n'ont pas manqué pendant la courte représentation.

L'exécution a été bonne — M. Dorval, M. Perrault, M. Dorval ont bien rendu des rôles difficiles. Nous parlerons de l'œuvre elle-même après une seconde audition.

Mme Caroline Bréon remplaçait, par complaisance, Mme Demarquis. Elle avait appris le rôle en quelques jours, elle redoutait (à tort, on l'a vu) de paraître devant le public de Roubois. Une émotion visible l'avait saisie à son entrée en scène, mais, peu à peu, elle se rassura.

Cette artiste, qu'on ne peut juger dans un seul rôle, (rôle ingrat du reste) paraît avoir de grandes qualités. Son jeu est sage, contenu; le sentiment qu'elle montre aux moments vus, n'a rien d'exagéré; c'est du sentiment vrai et non de la sensiblerie et des effets forcés. Sa diction est nette, élégante, elle ne lance pas le mot au hasard, elle le place avec science, naturel et se préoccupe avant tout du sens de l'œuvre qu'elle interprète. Beaucoup d'artistes songent avant tout à l'effet à produire. Nous voudrions la voir dans d'autres rôles.

Nous croyons voir en Mme Caroline Bréon un talent sérieux; elle a en outre un physique fort agréable, un organe sympathique — On doit lui savoir gré d'avoir bien voulu se prêter à cette représentation. L'accueil du public, qui l'a applaudie à plusieurs reprises, doit la rassurer pour la seconde.

Dimanche, un vieux drame toujours intéressant, Gaspardo le Pêcheur — soutenu de nos jeunes années. — Ce drame où M. Steiner, très beau dans ce rôle, est bien secondé par les artistes; a réussi comme dans son bon temps.

Lundi Les Saltimbanques avec M. Gaillet pour Bilboquet et M. Daire pour femme sauvage MM. Didier, Frespech, Montlouis complètent le cadre. — C'est une bouffonnerie d'un bon comique.

Faisons observer en passant que, malgré le refus de service de Mme Demarquis et la scène fâcheuse qui a suivi et finit par la clôture anticipée de la représentation de jeudi, Héloïse Parquet a été donnée à Roubaix avant de l'être à Lille.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

Du 24 février au 2 mars 1866 inclusivement

NAISSANCES.

29 garçons et 33 filles.

DÉCÈS.

24 février. — Aurélie Pontier, célibataire, 18 ans, bobinoise, rue de Nouveaux, 12. Lucie Lequin, épouse d'Albert Desmet, 60 ans, rentière, rue d'Inkermann.

25 février. — Adèle Florin, célibataire, 54 ans, tailleur, fort Mulliez. — Ludovic Ducloux, célibataire, 64 ans, journaliste, aux Petites-Scours. — Alphonse Bruyneel, époux d'Amélie Sobert, 39 ans, fleur, rue de l'Ermitage.

26 février. — Charles Ray, époux de feu Léonine Strassens, 39 ans, lissierand, à l'Hôpital. — Vanoverhelvels, 17 ans, journaliste, Petit-Beaumont. — Adolphe Islet, épouse de Joseph Carpez, 62 ans, journalière, aux Petites-Scours.

27 février. — Frances Hesling, épouse de Joseph Pullen, 29 ans, ménagère, rue de l'Alma. — Claude François, veuf de Joséphine Grenon, 64 ans, journaliste, rue St-Pierre. — Désiré Walvert, célibataire, 33 ans, serrurier, rue de la Croix.

MOYEN (dit tout-venant) l'hectolitre, mesure des 1^{re} qual., 1 fr. 75 fosses, pris au dépôt et 2^o id. 1 fr. 65 mis en voiture pour la campagne

Au comptant (sans escompte.)

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe dans leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesuré à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les particuliers ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis GOURTHAY, représentant de la Compagnie, rue Pavée 33 ou au dépôt même, rue Latérale près la gare du chemin de fer.

PAPIER WLINSI

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infaillible qui attire au dehors l'inflammation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il est recommandé par les premiers médecins pour la guérison des RHUMES, BRONCHITES, MAUX DE GORGE, GRIPPE, RHUMATISMES, LOMBAGOS, DOULEURS, etc. Son emploi n'exige aucun régime; une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne cause qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50; 1/2, 1 fr. 60. A la pharmacie NAUDINAT, 16, rue de la Cité, Paris, et chez tous les pharmaciens.

défendre eux mêmes et de les faire privo- valoir, si des tiers viennent y porter atteinte.

Après avoir parcouru le cercle des connaissances humaines sous le rapport physique, physiologique et moral, le professeur nous montre que tout ce qui existe dans la nature est soumis à des lois:

Une loi, dans l'ordre physique, n'est autre chose qu'une nécessité de mouvement ou de repos, de transformations ou de modifications; ou pour tout réduire à des expressions plus générales une nécessité d'action ou d'inaction des corps les uns à l'égard des autres.

Dans l'ordre physiologique, les actions ou inactions constituent le fonctionnement même des divers organes: de même qu'en physique, les lois qui régissent ces organes sont permanentes, et dans leur prodigieuse variété toujours, semblables à elles-mêmes, elles sont également invariables. Nous les subissons sans pouvoir nous y soustraire, ni y soustraire les êtres qui nous environnent.

Si on s'élève davantage, si on se prend à considérer l'homme dans l'exercice de son activité, soit qu'on le suppose en rapport avec l'idée de Dieu, soit avec les autres êtres de toute nature, soit avec des semblables soit avec lui-même, toujours les nécessités d'action ou d'inaction se présentent sous ces divers rapports: ces nécessités sont ce qu'on nomme les lois de la conduite de l'homme, ou autrement dit, les lois morales; ces lois, nul hors de nous ici-bas ne peut ni ne doit pouvoir nous les imposer; aucune force extérieure n'y trouve d'applications. La nécessité métaphysique également. La raison, qui nous signale la nécessité, doit susciter en nous la force qui nous y fera obéir, se montrer reconnaissant envers son bienfaiteur sobre dans ses habitudes, bienveillant à chacun, courageux dans le pétil; toutes ces nécessités de conduite sont abandonnées à notre propre contrainte.

Puis vient le droit naturel qui n'est autre chose que la science du juste et de l'injuste, que la bonne foi et l'équité et dont les règles sont si souvent appliquées et applicables en matière de commerce.

Puis ensuite on arrive au droit positif ou arbitraire dont les règles doivent se conformer au droit naturel.

M. Hindré a ensuite donné une analyse des titres qui composent le code de commerce en assurant qu'il s'efforcera toujours de captiver la bienveillante attention de ses auditeurs par l'exposé simple et lucide des lois, afin qu'elles soient facilement saisies par tous les esprits.

Enfin il a terminé de cette manière: « Tel est le cadre de nos cours, Messieurs; un bon commerçant ne doit pas ignorer les lois de son pays, encore moins les lois usuelles du commerce. Il faut qu'il sache ce que c'est qu'une lettre de change, qu'un chèque et tant d'autres lois usuelles sur lesquelles il est inutile d'insister davantage.

Aussi votre concours m'est-il assuré pour m'aider à accomplir avec succès la tâche que je me suis imposée. Du reste, à quoi bon vous engager à suivre mes leçons? Votre nombreuse affluente me prouve que vous aimez la science des lois, et que vous comprenez déjà cette maxime d'un juriste consulte célèbre: « Le Droit, c'est tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour arriver au bonheur. »

Les dernières paroles du professeur ont été accueillies par de chaleureux applaudissements justement mérités. A notre tour, nous adressons à M. Hindré nos sincères félicitations.

Dans sa prochaine leçon, qui aura lieu jeudi, M. Hindré traitera du Droit naturel dans ses rapports avec le commerce.

l'âge vent empêcher de travailler. Elle a un but plus élevé, celui de moraliser la classe ouvrière et de la relever de la vie machinale des ateliers.

La Société s'alimente de deux façons, par les cotisations et par l'escompte sur les marchandises achetées au comptant chez les fournisseurs avec lesquels elle a des traités. Les associés se divisent par groupes, formant une espèce de famille sociale. Chaque groupe élit un chef qui tient une caisse spéciale et perçoit les cotisations et les escomptes. Les membres d'un même groupe se surveillent eux-mêmes, et cette organisation obtient un excellent effet moral.

On a renoncé aux magasins spéciaux comme il en existe dans d'autres Sociétés de consommation. L'associé paie aux prix ordinaires et l'escompte est versé pour son compte dans la caisse du groupe auquel il appartient. Il ne faut pas supprimer le commerce intermédiaire, mais au contraire le maintenir en concurrence et le rendre ainsi moins exigeant.

La caisse centrale de la Société reçoit les versements de toutes les sommes qui ne sont pas nécessaires pour le mouvement régulier des groupes. Elle est administrée sous la surveillance du président de la Société, par un Comité composé de sept membres nommés par les chefs de groupes. Il en est de même pour la solidarité; la caisse ne conserve ce qui est nécessaire au mouvement général. Les fonds excédants sont placés de la manière la plus sûre.

La Société compte aujourd'hui 350 membres seulement; elle n'a point fait de propagande, mais elle est appelée à acquiescer un très-grand développement.

Mgr Parisis, évêque d'arras, est mort lundi matin à deux heures, après une longue et douloureuse agonie.

L'ouverture du Cours public de Droit commercial a eu lieu jeudi dernier devant un nombreux auditoire.

M. Constantin Descat, adjoint, assistait à la séance.

Le professeur, M. Hindré, a commencé par remercier la municipalité qui l'a autorisé à enseigner les principes élémentaires des lois dont l'application est la plus usuelle, soit dans les rapports des citoyens et des commerçants entre eux, soit dans leurs rapports avec les étrangers.

Comparant ensuite Roubaix aux villes environnantes, au point de vue de l'enseignement des sciences, M. Hindré a fait l'éloge des professeurs de Physique et de Langue anglaise qui voient à chaque séance, et à juste titre, augmenter le nombre de leurs auditeurs. « Sous ce rapport, a dit M. Hindré, Roubaix n'a rien à envier à ses voisins; mais il lui manquait une chaire de droit commercial.

Cet élément scientifique, a-t-il ajouté, dont la connaissance est indispensable à quiconque fait le commerce, vous l'avez aujourd'hui, Messieurs, et il ne tiendra qu'à vous de le posséder d'une manière complète, en suivant assidûment les explications que je vous donnerai dans le cours de mes nombreuses leçons. »

On nous a demandé une analyse des cours de M. Hindré; nous acquiesçons volontiers au désir qui nous est exprimé, mais on comprendra que nous devons être aussi succinct que possible.

Dans l'état de société, a dit dit M. Hindré, chaque citoyen est tenu d'observer les lois dictées par le législateur de son pays; s'il s'en écarte, les tribunaux lui en font l'application, qu'il les connaisse ou qu'il les ignore; il est donc de l'intérêt de tous, des propriétaires, des cultivateurs, comme des commerçants même de faire une étude approfondie de nos lois, du moins de se pénétrer des obligations qui leur sont légalement imposées dans leur état. Cette étude est d'autant plus utile qu'ils y trouvent à la fois la mesure et la portée de leurs droits, la facilité de les

souper, nous nous asseyons sur le devant de la porte, dans le calme du soir, en face de la fontaine autour de laquelle babillent les jeunes filles, à côté du vieillard qui, aux tintements de l'Angelus, interrompt ses récits, et des enfants qui interrompent leurs jeux pour réciter l'Ave Maria.

Ainsi, lorsque nous venons de scruter notre passé, ce qui attire et fixe le mieux notre esprit, ce n'est point le souvenir de nos jours d'effervescence et de passion, mais celui des jours d'apaisement où nos heures s'écoulaient goutte à goutte, comme l'eau de la clepsydre dans une étroite enceinte, dans le retour périodique des mêmes habitudes.

La puissance de l'habitude! Plaine a dit: « Ce n'est pas le pied qui prend la forme du soulier, mais le soulier qui prend la forme du pied. »

Il voulait montrer, par là, comment la vie s'adapte aux dispositions de l'âme. Le bon la Fontaine, qui avait pitié de tout le monde, s'éciait en attendant parler du tourment des damnés, dans les feux de l'enfer:

« Je me flatte qu'ils s'y accoutumeront et qu'ils finiront par s'y trouver à leur aise, comme les poissons dans l'eau. »

X. MARMIER.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.

dans les bureaux du chef de service de l'une des localités suivantes:

Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Châteauroux, Colmar, Dieppe, Le Havre, Lille, Lyon, Saint-Malo, Marseille, Metz, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Périgueux, Remilly, Strasbourg, Tonnesins, Toulouse, Vesoul.

Tout postulant devra joindre à sa demande d'inscription:

1^o Un acte de naissance légalisé constatant qu'il aura au 31 décembre de cette année vingt-un ans au moins et vingt-quatre au plus;

2^o Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de la résidence du candidat;

3^o Un certificat de validité et de bonne constitution, délivré par un médecin attaché à un hôpital militaire ou par un médecin civil assermenté.

Par exception, les anciens militaires qui auraient passé au moins quatre années sous les drapeaux, pourront se présenter jusqu'à l'âge de vingt-huit ans, pourvu qu'ils réclament leur inscription dans le délai d'un an, à partir du jour où ils auront été libérés du service.

Les postulants dont l'inscription aura été régulièrement faite devront se rendre le mercredi 4 avril, à neuf heures du matin, dans les bureaux du chef de service qui aura reçu leur inscription, à l'effet de subir la visite du médecin de l'Administration et s'il y a lieu, de prendre part aux épreuves.

L'examen comprend deux épreuves subies l'une à la suite de l'autre dans une seule et même session, savoir:

ÉPREUVE ÉCRITE:

1^o Une dictée en français;

2^o La copie au net de cette dictée;

3^o La rédaction d'une note ou d'une lettre sur un sujet donné;

4^o Une ou plusieurs questions relatives à la géographie de la France;

5^o Une ou plusieurs questions d'arithmétique, relatives soit au système métrique, soit aux proportions et au calcul numérique;

6^o Une ou plusieurs questions de géométrie pratique relatives, soit à la quadrature des surfaces planes, soit à l'évaluation du volume d'un corps solide.

ÉPREUVE ORALE.

Les questions orales posées aux candidats seront relatives:

1^o A la grammaire française;

2^o A la géographie de la France;

3^o A l'arithmétique;

4^o A la géométrie pratique;

Les candidats sont prévenus que les surnuméraires nommés à la suite des concours relatifs au recrutement du personnel secondaire (2^e série) ne deviennent admissible aux emplois supérieurs de la culture et de la comptabilité qu'à la condition de subir avec succès, avant l'âge de trente-cinq ans, et après cinq années au moins de services, l'examen plus complet imposé aux postulants de 1^{re} série, laquelle comprend le cadre supérieur. Ceux d'entre eux qui désireraient avoir des renseignements plus circonstanciés, pourront prendre connaissance des programmes concernant le recrutement du personnel des deux séries dans les bureaux des chefs de service des villes précitées.

Voici, d'après le *Moniteur du soir*, le résumé de la déposition faite par M. Emile Kœchlin, de Mulhouse, dans l'enquête ouverte à Paris sur les Sociétés coopératives:

M. Emile Kœchlin, de Mulhouse. Une Société coopérative a été fondée à Mulhouse en 1864, sous le nom de: *l'Econ-mie*. Elle se compose d'ouvriers travaillant dans les grands établissements industriels du canton. C'est une Société de crédit et de consommation. Elle a pour but de s'entraider par des avances, de faire des économies, de faire des économies sur les dépenses, enfin de créer un capital pour assurer une existence honorable à ceux que

intelligente sans vanité, active et laborieuse, sans prétention, l'image vivante d'un des meilleurs poèmes de Goethe, l'honnête Dorothee de cet honnête Hermann.

Souvent aussi, le soir, je reste seul, et ne m'en plains point, si, dès le matin, j'ai consciencieusement fait ce que je devais faire. La solitude, morne et sombre, ou inquiète et tourmentée, après un fol étourdissement ou une lâche paresse, nous offre, après une journée de patient labeur, un doux repos. Dans notre silencieux recueillement, nous sentons alors que nous faisons partie de la société active. Sans sortir de notre isolement, nous nous trouvons unis aux autres hommes, par une communauté d'action, par la sainte loi du travail et du devoir.

Ceux-là se trompent qui croient trouver le bonheur dans la satisfaction d'un ardent désir, dans l'accomplissement d'une ambitieuse idée. On est plus sûr de le trouver dans un cercle tempéré et restreint, dans les liens d'une tâche continue, dans la régularité, et pour tout dire, dans la monotonie même d'une vie strictement coordonnée.

Au retour d'un voyage, nous parlons avec enthousiasme des hautes montagnes que nous avons gravies, des vastes horizons que nous avons contemplés, des cascades dont nous avons vu les nappes d'argent et les bonds impétueux. Mais notre pensée se reporte plus doucement vers quelque frais vallon où nous arrivons heureux, après une longue marche, où dans un enclos d'arbres fruitiers, au bord du chemin, apparaît la rustique auberge, où, tandis que l'avenante hôteesse rallume le feu de sa cuisine pour préparer notre

Il y a dans l'Ouest un régiment d'infanterie dont 18 officiers demandent à entrer au service du Pape.

Mgr. Chigi, nonce apostolique, a quitté Paris pour se rendre à Rome. S. E. recevra prochainement, dit-on, le chapeau de cardinal.

D'après une correspondance de Florence, non seulement le ministère, mais un très grand nombre de membres de la Chambre des députés seraient dans l'intention d'annuler l'élection de Mazzini par le collège de Messine. La gauche résistera; mais ayant contre elle la légalité juridique, elle sera probablement vaincue. Enfin de compte, ce sont les électeurs de Messine qui prononceront le verdict. Que fera-t-on s'ils s'obstinent à envoyer le cauteleux héros que l'on sait à la Chambre?

Le Prince Napoléon, qu'un journal fait recevoir inopinément à Marseille, poursuit son excursion, nous pourrions dire son exploration en Italie. A la date des dernières correspondances, le Prince était à Ferrare d'où il devait se rendre à Ravenne. On parle toujours d'un voyage de S. A. I. à Athènes.

Il parait certain que le prince Couza va se retirer à Paris. Il possède un hôtel faubourg Saint-Germain, et c'est là, sur les bords peu fleuris qu'arrose la Seine, que le prince fortuné mangera le pain blanc de l'exil.

La *Esperanza* de Madrid annonce, d'après une dépêche télégraphique de Lisbonne, que le général Prim a quitté cette ville et s'est embarqué avec sa famille sur le paquebot anglais le *Rhône*, se rendant à Southampton.

Pour toute la correspondance, J. Reboux.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Voici, dit-on, quelques-unes des dispositions que contiendra la loi relative aux dépêches télégraphiques:

Les dépêches télégraphiques peuvent être composées en chiffres ou en lettres secrètes:

Les experts ont la faculté de recommander leurs dépêches.

La taxe de recommandation est égale à celle de la dépêche. La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées soit entièrement, soit partiellement, en chiffres ou en lettres secrètes.

La dépêche adressée, dans une même localité, à plusieurs destinataires ou à un même destinataire à plusieurs domiciles, n'est plus soumise, en cas de la taxe principale, qu'au droit de copie de 50 centimes établi par l'article 4 de la loi du 28 Mai 1853. Le port à domicile est gratuit. Les dépêches qui précèdent sont exécutées à partir du 1^{er} Juillet 1866.

L'administration des lignes télégraphiques est autorisée à faire vendre, aux prix de 25 centimes, de 50 centimes, de 1 fr. et de 2 fr., des timbres spéciaux dont l'application sur une dépêche en opérera l'affranchissement.

La loi du 16 octobre 1849 est applicable à l'usage, à la vente ou à la tentative de vente des timbres-dépêches dans les cas prévus et punis par ladite loi.

MINISTÈRE DES FINANCES.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT.

Les jeunes gens qui désirent entrer en qualité de surnuméraires dans l'administration des manufactures de l'Etat (service des tabacs), sont prévenus que le mercredi 4 avril 1866, il sera ouvert un concours pour le recrutement du personnel secondaire de ladite administration (2^e série). Pour prendre part au concours, ils doivent se faire inscrire avant le 21 mars

une quinzaine de jours, M. Chamblay est absent.

« Il est en voyage avec mademoiselle, me dit le concierge.

— Mademoiselle Clara?

— Oui, et la gouvernante anglaise.

La gouvernante anglaise! Si c'est la revêche Betsy, je ne lui souhaite aucun mal; je voudrais seulement qu'elle fût de par delà le détroit, au fond du Yorkshire, dans un bijou de cottage qu'elle ne pourrait quitter. Mais il ne dépend pas de moi de lui procurer cette agréable retraite, et il faudra probablement que je me résigne à revoir ses cheveux roux et ses longues dents.

« Savez-vous dis-je encore au concierge, quand revient M. Chamblay?

— Dans quelques mois à la fin de l'automne.

Il faut donc remettre ma lettre de recommandation dans mon portefeuille et attendre. Grâce au conseil à l'intervention, à l'heureuse influence de Guillaume, j'ai dignement attendu, j'ai fait un bon emploi de ces quelques mois.

D'abord, je quitte mon luxueux hôtel, pour m'installer dans une petite chambre d'étudiant, où je régle strictement ma dépense quotidienne. Puis je me constitue une tâche régulière, par le cabinet des manuscrits et estampes de la Bibliothèque royale, par un atelier de gravures sur bois où Guillaume m'introduit.

Ma folie de faiméantise est passé. Tout le jour, je suis très occupé. Le soir, quelquefois je rejoins Guillaume; quelquefois, le dimanche, il me conduit à Bougival, où il va voir sa chère Berthe, une gentille petite brune, fraîche et rondellette, franche et gaie, saine sans coquetterie,